



REÇU LE  
30 MARS 2022

Madame, Monsieur le Maire,

Le Vice-président

MOYENS GÉNÉRAUX  
Affaire suivie par : Claudine DUMSER  
Objet : Mensualisation facture d'eau  
P.J. : Formulaire d'adhésion

Amiens, le 25 MAR. 2022

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Afin de répondre à une forte attente de ses abonnés, la Communauté d'agglomération d'Amiens Métropole débute la mise en place de la mensualisation des factures d'eau sur les communes du territoire.

Ce nouveau moyen de paiement permettra ainsi aux personnes qui le souhaitent, de lisser le paiement des dépenses eau/assainissement à l'année.

La demande de mensualisation peut être faite à tout moment, quel que soit son secteur géographique et elle sera effective, après réception de la prochaine facture basée sur un indice réel. Ensuite, les abonnés ne recevront plus de facture intermédiaire sur index estimé, celle-ci étant remplacée par le prélèvement de 9 acomptes mensuels, suivis d'un décompte annuel de solde.

Le déploiement du dispositif sera donc progressif.

Je vous transmets le formulaire d'adhésion que vous pouvez mettre à disposition de vos administrés, si vous le souhaitez. Il suffit de le compléter et de le retourner au Service de l'Eau d'Amiens Métropole, accompagné d'un relevé d'identité bancaire.

Les abonnés qui souhaitent adhérer à la mensualisation peuvent également s'adresser au 03 22 33 59 40 ou par mail : [mensualisationeau@amiens-metropole.com](mailto:mensualisationeau@amiens-metropole.com)

L'unité Relations à l'Usager reste à votre disposition pour toute information complémentaire et met tout en œuvre pour une mensualisation réussie.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, en l'expression de ma considération distinguée.

Eric MAQUET

